

# BULLETIN SALESISIEN

Nous devons aider nos frères et travailler avec eux à l'avancement de la vérité.

(III S. JEAN, 8).

Appliquez-vous à la bonne lecture, à l'exhortation et à l'instruction.

(I TIMOTH. IV, 13).

Parmi les choses divines, la plus divine est de Coopérer avec Dieu au salut des âmes.

(S. DENIS).

Un tendre amour envers le prochain est un des plus grands et excellents dons que la divine Bonté fait aux hommes.

(S. FRANÇOIS DE SALES).



Quiconque reçoit un enfant en mon nom c'est moi-même qu'il reçoit.

(S. MATH. XVIII, 5).

Je vous recommande l'enfance et la jeunesse, donnez-leur une éducation chrétienne, mettez-leur sous les yeux des livres, qui enseignent à fuir le vice et à pratiquer la vertu.

(PIÈ IX).

Redoublez de forces et de talents pour retirer l'enfance et la jeunesse des embûches de la corruption et de l'incrédulité, et préparer ainsi une génération nouvelle.

(LÉON XIII).

❖ SIÈGE: Nice, Place d'Armes, 1 - Marseille, Rue des Romains, 9 & Lille, 288 R. Notre-Dame ❖

SOMMAIRE — Dom Bosco à Nice — Le Mois de Marie Auxiliatrice — La nouvelle maison Salésienne à Lille et quelques renseignements sur nos maisons de France — Histoire de l'Oratoire de S. François de Sales.

## DOM BOSCO À NICE.

On nous écrit de Nice :

« L'annonce de la visite du vénéré Dom Bosco à ses maisons de France est accueillie chaque année avec une vive allégresse par les zélés et fidèles Coopérateurs français. Il est doux et consolant, en effet, pour les vaillants chrétiens, groupés avec amour sous la bannière salésienne, de pouvoir saluer, sur le sol de la Patrie, le bien aimé vieillard.

J'ai donc pensé que quelques détails sur le séjour de Dom Bosco à Nice, présenteraient un intérêt particulier aux lecteurs du *Bulletin Salésien*.

Parmi les cités françaises qui ont pour le fondateur des Salésiens une estime singulière, Nice peut, à juste titre, se glorifier d'être au premier rang. Ville cosmopolite, peuplée en hiver d'étrangers de distinction, elle abrite sur son radieux littoral l'élite de la société européenne. Aussi, c'est à Nice que Dom Bosco a trouvé, en France, ses premiers coopérateurs et qu'il a fondé son premier établissement français.

Dom Bosco a toujours conservé pour sa chère maison de Nice une affection toute

particulière, affection qui lui est rendue avec usure par les orphelins de la place d'Armes, et par les nombreux bienfaiteurs de cet établissement splendide.

Le 5 mars, à 5 heures et demie du soir, les 200 orphelins du Patronage S. Pierre, rangés sur deux files devant la porte d'entrée, attendaient l'arrivée de Dom Bosco. Les abbés et les coadjuteurs attachés à la maison étaient derrière les enfants, et quelques bienfaiteurs, des amis, des dames, groupés au milieu. A 6 heures, la voiture entra dans la cour du Patronage, saluée par les cris de Vive Dom Bosco! Vive notre bien-aimé Père! et par les joyeux accords de la musique instrumentale. Après une première bénédiction du vénéré vieillard, les jeunes orphelins, la joie épanouie sur leurs frais et riants visages, se rendirent au réfectoire, où ils firent grandement honneur à la bonne *minestra*.

Le lendemain, à peine la nouvelle de l'arrivée du prêtre était-elle connue, qu'un mouvement spontané se forma parmi la population niçoise et la colonie étrangère pour aller visiter Dom Bosco et recevoir avec respect et amour sa bénédiction.

Le lundi, 10 mars, fut pour le cœur de Dom Bosco une journée remplie d'abondantes consolations; c'était le jour où devait avoir lieu la conférence des Coopérateurs et Coopératrices salésiens. Vers les 3 heures de l'après-midi, les abords du Patronage présentaient une animation inaccoutumée,



car la place d'Armes ne voit qu'à cette époque de la visite de Dom Bosco un tel nombre de voitures s'aligner sur sa belle avenue de marronniers. Une foule d'élite accourue pour entendre la parole de Dieu se pressait dans la gracieuse chapelle dédiée à l'apôtre S. Pierre. Il y avait là tout ce que Nice et la Colonie étrangère contiennent de meilleur et de plus haut par l'intelligence et par le cœur. Après une pieuse lecture, Dom Bosco monte en chaire et commence son exposé d'une voix qu'il est impossible d'entendre sans éprouver la plus vive émotion. Sans phrases à effet, avec une simplicité sublime, il parle de ses œuvres, de ses chers enfants, de ses travaux et de ses espérances.

S'il fallait faire sentir les émotions qui, pendant toute la cérémonie, ont inondé le cœur de l'auditoire, j'avouerais mon impuissance; car il est des émotions que la plume est impuissante à exprimer. Il faut en avoir été témoin soi-même. Il faut avoir vu cette assistance d'élite toute entière, émue et recueillie, portant ses regards sur Dom Bosco, concentrant avec effort les sentiments qui l'animent pour comprendre ce qu'il y a d'amour, de sympathie, de vénération dans les cœurs en faveur de celui qui en est l'objet.

Son discours achevé, Dom Bosco a fait une quête pour ses enfants chéris du Patronage S. Pierre. Enfin, la cérémonie s'est terminée par un salut solennel, pendant lequel la maîtrise du Patronage a chanté avec un talent vraiment remarquable un brillant *Tantum ergo* en musique.

En terminant cet article, qu'il me soit permis de remercier les généreux Coopérateurs de la grande œuvre Salésienne de leur sympathique et généreuse charité. Oui, honneur à ceux qui, dans ces temps difficiles, ne craignent pas d'affirmer hautement leur foi, leur reconnaissance et leur attachement au vaillant apôtre dont la vie toute entière rayonne de la splendeur de tous les dévouements.

Un ami des Salésiens. »

## LE MOIS DE MARIE-AUXILIATRICE.

Le 23 Avril courant s'ouvrira dans le sanctuaire de Turin, le mois de Marie-Auxiliatrice qui se terminera par la grande solennité du 24 Mai.

Tous les matins de 5<sup>h</sup>. 30' à 7<sup>h</sup>. 30' Messes basses pour la Communauté, récitation du Saint Rosaire, communion, chants et prières. Par une concession spéciale du Souverain Pontife, tout fidèle pourra,

en assistant avec dévotion à ces exercices, gagner chaque fois une indulgence de 3 ans.

Le soir à 7 heures et quart, après le chant d'un cantique il y aura une courte prédication suivie de la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Nous prenons cette occasion pour engager vivement nos Coopérateurs et Coopératrices à célébrer avec une dévotion spéciale le mois de Mai dans lequel nous allons entrer. C'est le mois des fleurs et, comme tel, il est consacré à l'honneur et à la gloire de Marie, la plus belle des fleurs qui se soit épanouie dans le jardin de Dieu, si toutefois on excepte son Divin Fils, Jésus-Christ. Marie est la rose mystique répandant partout le parfum des plus suaves vertus, elle est la créature la plus belle et la plus aimable, celle qui ravit d'amour le ciel et la terre.

Nous ne doutons pas que tous les Curés et supérieurs de Communauté, que nous avons le bonheur de compter au nombre de nos coopérateurs, n'aient déjà établi dans leurs églises ou chapelles cette sainte dévotion étendue maintenant dans les deux hémisphères et même au milieu des Sauvages des deux Indes et de l'Australie. Si cependant quelqu'un d'entre eux avait eu jusqu'ici quelque motif de ne pas le faire, nous le supplions de vaincre toute difficulté et d'introduire ces pieuses réunions, soit le matin soit dans la soirée; quand ce ne serait que pour allumer deux cierges devant l'image bénie de la Vierge et réciter avec quelques fidèles un petit nombre d'Ave Maria après avoir raconté ou même simplement après avoir lu, un pieux exemple propre à exciter à la vertu; nous l'assurons qu'il s'en trouvera toujours heureux, et ne tardera pas à en recevoir une récompense, non seulement spirituelle mais encore matérielle.

Nous prions en général tous nos Coopérateurs de considérer que la dévotion du Mois de Marie est un excellent moyen pour nourrir dans le cœur des sentiments de piété filiale envers la meilleure de toutes les Mères. C'est un excellent moyen pour nous conserver, nous et tous ceux qui dépendent de nous dans la crainte de Dieu et dans son saint amour. Dieu se plaît à tirer à Lui ses enfants par le moyen de leur Mère. C'est la dévotion la plus efficace pour obtenir des grâces abondantes pour le corps et pour l'âme. Marie est la trésorière de Dieu; si cette céleste trésorière nous est propice, nous avons lieu d'espérer toutes les faveurs.

Faisons donc avant tout, pour le prochain mois de Mai, le ferme propos de chasser de nos cœurs et de nos familles le péché mortel; il est impossible de plaire à la Mère lorsque l'on cherche à donner la mort à son Fils. De plus, chaque jour, dans une église ou dans nos maisons, récitons quelques prières spéciales en l'honneur de Marie; surtout étudions nous à pratiquer quelque vertu plus particulièrement propre à notre état. Cette vertu, sera pour les prêtres le zèle pour le salut des âmes et la gloire de Dieu; ils prendront la résolution de se soumettre dans ce but à toutes les fatigues, à tous les sacrifices possibles. Pour les pères et mères, les supérieurs et supérieures, les maîtres et maîtresses, ce sera l'application la plus grande à la



bonne éducation des personnes placées sous leur direction ; ils promettent à Dieu de les aider, et par leurs exemples et par leurs paroles, à fuir le péché et à pratiquer la vertu. Pour les fils, ils se proposeront un plus grand respect pour leurs parents et la fuite des mauvaises compagnies. Les jeunes filles promettent plus de modestie et moins de recherches pour s'attirer des louanges, elles se proposeront d'imiter l'innocence de Marie dans son enfance et dans sa jeunesse.

Le Mois de Marie ainsi pratiqué sera, comme l'Eglise le désire ; une dévotion salutaire, propre à conserver et à accroître la piété chrétienne, une dévotion qui ramènera bientôt les individus, les familles, les populations tout entières à la réforme des mœurs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour le salut des âmes, et pour le plus grand avantage de la société civile elle-même.

Il est bon de rappeler en terminant que N. S. Père le pape Pie VII, de Sainte Mémoire, par décret du 21 Mars 1815, a accordé les indulgences suivantes :

1<sup>o</sup> 300 jours d'indulgences chaque jour au profit de quiconque, en public ou en particulier, accomplira quelque pratique de piété en l'honneur de la T.-S. Vierge Marie, pendant le mois de Mai.

2<sup>o</sup> Indulgence plénière le jour de la clôture, ou tout autre jour que l'on voudra choisir pendant ce mois pour s'approcher des Sacrements de la Confession et de la Communion.

## LA NOUVELLE MAISON SALÉSIENNE À LILLE et quelques renseignements sur nos maisons de France.

Si la France, par son accueil enthousiaste, par les visites de ses évêques, par les aumônes de ses généreux et catholiques habitants, ne cesse de donner à Dom Bosco et aux œuvres salésiennes les preuves de la plus ardente sympathie, elle a certes bien raison de le faire parce que Dom Bosco aime beaucoup la France et qu'il fait aussi beaucoup pour elle ; tout en ayant le vif désir de faire bien plus encore, dès que la Divine Providence lui en fournira les moyens, en lui envoyant le personnel nécessaire.

Nos Coopérateurs savent qu'une maison nouvelle vient de s'ouvrir à Lille sous le titre d'orphelinat de Saint-Gabriel, rue Gambetta n<sup>o</sup> 288.

Cet orphelinat existait déjà depuis quelques années ; il avait été fondé par la charitable initiative d'une société de quelques uns des chefs des plus respectables familles de la ville de Lille, si célèbre par l'élan généreux de son zèle pour les œuvres catholiques.

L'orphelinat, dans le principe, n'était destiné qu'à recevoir des enfants en bas âge pour les conduire jusqu'à l'époque de leur première communion, époque après laquelle ils trouvent facilement à se placer dans les ateliers et usines de l'industrie locale où ils reçoivent de suite un salaire rémunérateur.

C'était, on le voit, un peu l'inverse de l'œuvre de Dom Bosco, ou plutôt une préparation à cette œuvre.

Dom Bosco veut surtout éviter à l'enfant et à l'adolescent les périls de l'atelier et les dangers de la liberté des places publiques et de la rue ; il veut maintenir et compléter sa formation morale, à peine ébauchée par l'éducation première, et empêcher les fruits de la première communion de se perdre aussitôt au contact de natures vicieuses ou tout au moins dissipées et frivoles ; il veut éviter que de petits anges, les lèvres teintes encore du sang Divin, ne soient, pour ainsi dire, jetés dans la gueule, toujours béante, du serpent infernal, par leur abandon sans défense, aussitôt après la première communion, aux influences malsaines d'une liberté précocce, au milieu des scandales de la camaraderie d'atelier.

D'autre part, l'instruction religieuse de l'enfant qui vient de faire sa première communion est encore bien superficielle, bien insuffisante pour le maintenir fortement contre les assauts du doute et de l'incrédulité, contre les redoutables moqueries de camarades déjà pervertis. Cette instruction devrait se compléter, se consolider par de plus solides études, par le cathéchisme de persévérance ; mais, tout au contraire, par l'effet naturel du milieu dans lequel il doit vivre, de son inconstance naturelle, et de son horreur instinctive pour tout ce qui, sans être d'ailleurs absolument obligatoire, lui imposerait une gêne ou un travail, l'enfant déserte désormais l'Eglise ; il semble que l'admission à la première communion soit comme un brevet de savoir suffisant et désormais inamissible, qui le dispensera de s'occuper à l'avenir de l'étude de sa religion. On dirait que l'enfant n'est venu reposer sur le sein de son Dieu, que pour s'y réchauffer une dernière fois et s'en aller ensuite, bien loin de lui, vivre dans les régions glacées et maudites de l'oubli le plus complet et de l'offense habituelle de ce Dieu, qui vient de se donner à lui.

Et cependant, s'il est un moment entre tous où l'enfant a un plus grand besoin d'être soutenu par la force toute puissante de la religion, c'est sans contredit cette heure critique du premier réveil des passions ; passions d'autant plus terribles que leur choc est alors plus impétueux, à raison de la vivacité des impressions juvéniles, de l'ardeur des sentiments à cet âge, de la faiblesse d'une volonté, qui ne sait pas encore se maîtriser elle-même, et de l'inexpérience d'une âme qui n'a point encore appris à distinguer ses propres désirs des suggestions perfides et adroitement dissimulées d'un ennemi, dont elle devient le jouet, et auquel elle obéit, croyant n'obéir qu'à elle-même.

D'autre part le salaire reçu par l'enfant ne saurait suffire à celui qui n'a point de famille, ou dont la famille ne peut, ou ne veut le recevoir. Ce salaire ne permet pas à l'enfant de se pourvoir suffisamment de tout ce qui est nécessaire à la vie. Le vêtement et le logement ne sont pas moins indispensables que le vivre journalier ; comment le pauvre enfant se les procurera-t-il ? Qui prendra soin de son linge de corp ? faudra-t-il qu'il aille



toujours malpropre et déchiré, jusqu'à ce qu'il puisse acheter un nouvel habillement ?

Nos lecteurs ont vu, dans l'histoire de l'Oratoire de St-François de Sales, que l'œuvre des internats pour les jeunes apprentis est sortie précisément de la constatation expérimentale faite par D. Bosco du malheureux état de ces jeunes-gens; sans abri, parce qu'ils ne pouvaient payer un loyer; quelques-uns même n'osant aller se présenter dans un atelier, parce qu'ils n'avaient pas une mise assez convenable, et que le désordre de leur personne les eût fait impitoyablement refuser.

La même logique des faits a su s'imposer aussi aux charitables administrateurs de l'orphelinat St-Gabriel.

Lorsque les enfants élevés par leurs soins ont eu atteint l'âge de 12 à 13 ans, ils ne se sont pas senti le cœur de les jeter sur le pavé de la grande ville, ils les ont conservés à l'orphelinat; et, peu à peu, celui-ci s'est trouvé peuplé d'enfants ou plutôt de jeunes adolescents de 12 à 17 et 18 ans. Les petits, pour lesquels l'œuvre avait été fondée, y sont, tout naturellement, devenus la minorité.

Que prétendons-nous dire par là? voudrions-nous blâmer indirectement la charitable pensée de ces administrateurs, et condamner les œuvres qui s'occupent de l'enfant jusqu'à la première communion? Loin de nous une pareille pensée! Notre but est de montrer que ces institutions sont incomplètes et qu'elles en appellent une autre, comme leur continuation nécessaire et leur développement, cette œuvre, c'est l'œuvre des oratoires, ou internats ouverts gratuitement, ou presque gratuitement, aux fils du peuple; soit pour leur apprendre un métier, soit pour les préparer, selon leurs aptitudes, à une carrière libérale.

Les sages administrateurs l'avaient compris dès l'abord et ils avaient décidé en principe l'établissement futur d'une maison de famille pour les enfants sortis du petit orphelinat.

Leur pensée reçoit à présent sa réalisation, et la maison de famille est ouverte; bien plus, elle va se trouver dans des conditions beaucoup plus favorables, qu'ils n'osaient se le promettre.

L'enfant au lieu d'être obligé de sortir de la maison pour aller recevoir en ville les leçons pratiques relatives au métier qu'il s'est choisi; au lieu d'être ainsi contraint à s'exposer au contact si périlleux de l'atelier et aux tentations, aux défaillances possibles, d'une liberté momentanée; l'enfant recueilli dans l'orphelinat de St-Gabriel, y trouvera bientôt, comme dans toutes les autres maisons salésiennes, des maîtres chargés de lui enseigner, parmi les principaux métiers, celui qui convient le mieux à ses aptitudes et à ses goûts; au lieu de se trouver avec des hommes faits, il sera dans la compagnie d'autres enfants de son âge; au lieu d'être employé à faire des courses, il pourra toujours travailler, et se former ainsi plus rapidement; au lieu de mauvais exemples et de suggestions plus mauvaises encore, il n'aura sous les yeux que des exemples de travail, de charité fraternelle et de piété; au lieu d'entendre retentir des blasphèmes, il assistera et prendra part à la récitation des prières avant et après le travail.

Un Crucifix et une statue de la Très-Sainte Vierge, placés dans chaque atelier, l'aideront à relever de temps en temps son esprit et son cœur vers Dieu, pour s'armer d'un nouveau courage et se remettre au travail avec plus d'ardeur.

Ainsi les fruits de l'éducation morale et de l'instruction religieuse, reçues en dehors des heures de travail manuel, seront conservés; et leur maturation sera singulièrement favorisée par cette atmosphère calme et pure: tandis que ces fruits eussent été bientôt desséchés ou corrompus par les exhalaisons méphitiques d'un milieu dépravé.

Déjà, un atelier s'est ouvert, celui des menuisiers; et les enfants, qui, jusqu'alors, allaient travailler au dehors, ont demandé d'eux-mêmes de rester à la maison et d'être admis à cet atelier.

Quinze apprentis environ sont à présent sous la direction du chef menuisier. C'est déjà quelque chose, mais c'est encore trop peu. L'orphelinat St-Gabriel compte en ce moment soixante-cinq enfants; il serait fort désirable qu'il fût possible à tous de trouver, dans la maison même, toutes les leçons dont ils ont besoin.

Pour obtenir ce résultat, des constructions seront nécessaires, vu l'insuffisance du local; il faudra, pour certaines industries, acheter des machines et les installer; il faudra multiplier le personnel enseignant; tout cela demande du temps et de l'argent; le temps, nous l'espérons, Dieu nous l'assurera; quant à l'argent, nous comptons, après Dieu, sur la générosité bien connue de nos Coopérateurs; de ceux surtout, dont la région recevra plus directement les bienfaits de la nouvelle institution. Les catholiques Lillois, les catholiques du Nord, du Pas-de-Calais et des autres départements, plus ou moins voisins, nous seront larges de leur concours; Dieu bénira leur charité généreuse; aidés les uns par les autres, nous arracherons à la misère, au vagabondage, à l'irréligion, peut être même à l'habitude du vol et à l'assassinat, des jeunes-gens qui seront au contraire l'honneur et le soutien de notre société, dont ils seraient devenus les mécontents, et, trop facilement hélas, les fléaux.

Par là, nous arriverons, dans la mesure de la possibilité de notre action, à faire plus pour la société, que les lois mêmes pour la répression de l'internationale; car nous enlèverons aux meneurs de ces sociétés subversives l'élément dans lequel ils ont l'habitude d'aller puiser leurs redoutables et malheureuses recrues.

La fondation d'une maison nouvelle n'a point empêché Dom Bosco de s'occuper de développer encore les maisons existantes en France; toutes ont reçu, ou reçoivent en ce moment de nouveaux accroissements.

Nice, compte actuellement deux cents internes environ, présents au patronage de St-Pierre.

Nos Coopérateurs se rappellent quels agrandissements successifs a reçus cette maison depuis qu'elle est aux mains de Dom Bosco. Ce n'était d'abord qu'une villa, spacieuse, il est vrai; mais pas assez pour une œuvre de cette nature. On ajouta d'abord une aile du côté droit; puis on construisit des ateliers séparés; enfin, tout der-



nièrement, le corps de logis principal fut exhausé de tout un étage, et embelli d'un gracieux portique, ou colonnade couverte destinée à mettre les enfants à l'abri du soleil et de la pluie.

Les maçons travaillent en ce moment à bâtir l'aile gauche, en vue d'augmenter encore le nombre des enfants abandonnés admis à bénéficier de cette charitable et prévoyante institution.

A Marseille, on a terminé récemment une nouvelle construction destinée à l'installation plus complète de quelques services importants et à l'augmentation du nombre de lits disponibles. De plus, la générosité d'une âme charitable a permis de louer une campagne, où tous les enfants pourront, aux jours de congé, trouver un air encore plus pur qu'à la ville et prendre un peu de délassement. Mais, en même temps, les bâtiments de cette nouvelle demeure ne resteront pas inoccupés; ils serviront, eux aussi, à procurer un asile à un certain nombre de pauvres orphelins.

Cette nouvelle maison, que la bonté de Dieu nous envoie, a reçu de notre reconnaissance le nom de maison de la Divine Providence.

À la Navarre, près Toulon, notre orphelinat agricole a complètement changé de face. Les terres abandonnées depuis longtemps ont été minutieusement purgées du chiendent et autres mauvaises herbes qui s'y étaient multipliées à loisir sous la précédente administration. Le sol, profondément défoncé, grâce à l'aide obligeante des propriétaires voisins, a reçu, sur une large étendue, des plantations de vignes, dont plusieurs se trouvent en plein rapport; d'autres grandissent encore et produiront à leur tour. Le travail de mise en valeur se continue. Mais aussi, tout en s'occupant des terres, on n'a rien négligé pour le logement confortable du plus grand nombre possible d'orphelins; un plan d'ensemble a été fait pour une maison capable de contenir trois cents enfants et toute la direction. La moitié de cet édifice est déjà habitée; le second tiers, où se trouve la chapelle, s'achève en ce moment; et l'on espère que Dom Bosco, pourra, dans quelques jours, bénir et inaugurer cette vaste chapelle sous le vocable de Notre-Dame Auxiliatrice. Au fond du chœur, derrière le maître autel, les fidèles pourront vénérer un grand tableau, reproduction exacte de la Vierge Miraculeuse du Sanctuaire de Turin, sans en être cependant la copie. Cette toile, est l'œuvre d'un peintre distingué, ancien élève de Dom Bosco.

La générosité toute exceptionnelle de deux époux charitables a fait les frais de ces constructions. Bien d'autres personnes aussi sont venues de diverses manières en aide à cet intéressant orphelinat.

Nous recevrons avec reconnaissance les offrandes des personnes qui voudraient bien concourir, soit à la décoration de l'église, soit à sa dotation des objets nécessaires à l'exercice du culte, comme vases sacrés, ornements, linge d'autels, etc., etc.

Les dons pourraient être adressés à Monsieur le Directeur de l'orphelinat de la Navarre, commune de la Crau d'Hyères (Var).

Un autre orphelinat agricole, destiné celui-là aux jeunes personnes, et dirigé par les filles de

Notre-Dame Auxiliatrice, a reçu déjà de bien grandes améliorations; cet établissement, situé à St-Cyr dans le département du Var, et connu sous le nom d'orphelinat de St-Isidore, se trouvait aussi dans l'état le plus déplorable, quand on l'a remis à Dom Bosco.

On travaille en ce moment à construire de plus vastes bâtiments et l'on espère pouvoir prochainement augmenter de beaucoup le nombre des jeunes filles pauvres recueillies dans ce pieux asile, où elles se forment aux travaux du ménage et apprennent à se rendre capables de se suffire par leur travail et d'être un jour, s'il plaît à Dieu, de bonnes mères de famille, destinées à faire le bonheur de quelque honnête cultivateur.

Mais, dira quelqu'un, pour mener de front tant et de si coûteuses entreprises, Dom Bosco a donc des fonds considérables, il possède donc de grands biens, des revenus assurés! — Non, Dom Bosco ne possède rien, en dehors du sol même de ses établissements et des constructions qu'il y a fait élever. Aucune de ses maisons n'a de revenus assurés; toutes vivent, au jour le jour, de ce que la Divine Providence leur envoie par les mains de nos charitables amis; et jusqu'ici, jamais elles n'ont manqué de secours. — Mais, nous nous trompons, Dom Bosco possède des trésors immenses, inépuisables; des trésors plus précieux que les plus grands monarques n'en ont jamais possédés; ces richesses de Dom Bosco, chers Coopérateurs, ce sont les trésors de générosité et de pieuse bienfaisance, que Dieu s'est plu à répandre dans vos cœurs, afin d'assurer votre salut et celui de la France par le mérite de votre charité.

## HISTOIRE DE L'ORATOIRE DE S. FRANÇOIS DE SALES

### Seconde Partie.

#### CHAPITRE XI.

Les épines — Protestation — Première perquisition — Bienfaisance et malveillance — Effervescence chez les jeunes gens — Paroles de D. Bosco — Détresse de Dom Alasonatti — L'écharpe du questeur (commissaire de police) et le décret de perquisition — Moqueries dont on obtient la réparation — Recherches sur la personne — La corbeille et l'avocat — Visite de la chambre — Revue des lettres — Episodes — Les notes des dettes — Le bref pontifical — Les Bollandistes — La Confession — Les toastes — Comment la perquisition se termine — Encouragements donnés à propos — Les condoléances — Le journal *l'Armonia*.

Nous avons indiqué les roses que nous apporta l'année 1860, il nous faut maintenant mentionner les épines. Pour D. Bosco, pour nous tous, ce furent des épines bien aiguës que les soupçons engendrés dans l'esprit de quelques hommes du Gouvernement persuadés qu'il existait chez nous



un foyer de conspirations contre l'Etat. Certains ennemis occultes, certains vils délateurs, pour entrer dans les bonnes grâces des ministres, et s'ouvrir la voie à des emplois honorés, leur murmurèrent à l'oreille que D. Bosco entretenait des relations secrètes et compromettantes, avec les Jésuites, avec l'Archevêque de Turin, Mgr. Franzoni, avec le Cardinal Antonelli, avec le pape Pie IX et même avec l'Autriche, dans le but de semer le mécontentement dans les esprits du peuple et de préparer une réaction contre l'ordre de choses actuel. On alla jusqu'à donner à entendre qu'il existait dans l'Oratoire une chambre toute pleine de fusils destinés à armer dans une circonstance donnée tous ces jeunes-gens contre le Gouvernement; mais, évidemment les délateurs avaient pris la chambre aux *pagnottes* pour la salle d'armes. Ce furent des épines cruelles que les perquisitions exercées sur la personne même et dans l'habitation de D. Bosco, suivies des visites aux classes, des demandes insidieuses, et des tortures morales auxquelles furent soumis les élèves, dans le but de leur faire affirmer ce qui n'était pas; ajoutons les menaces d'emprisonner celui qui nous donnait le pain nécessaire à notre existence et nous assurait un avenir honorable, les menaces de fermer notre Institut et de nous en chasser tous pour nous jeter sur la voie publique, ou nous rendre à nos pauvres familles, après avoir violemment interrompu notre éducation. Nous sentîmes profondément les pointes aiguës de ces épines en nous voyant pendant si longtemps exposés au péril de voir emporter comme par un tourbillon et détruite à jamais l'œuvre des Oratoires qui, depuis 19 ans déjà, avait coûté tant de sollicitudes, de fatigues et de laborieuses sueurs à D. Bosco et à ses collaborateurs. Il est vrai, dans d'autres circonstances, nous avons dû, déjà, subir bien des ennuis; nous les avons racontés dans la première partie de cette histoire; mais alors, ces ennuis, ces tracasseries étaient le fait de personnes privées; les autorités publiques venaient alors à notre aide, témoin l'intervention personnelle du roi Charles Albert lui-même. Mais en 1860, les choses changeaient entièrement de face et ceux qui se mettaient en ligne et s'avançaient contre nous, étaient ceux là mêmes qui représentaient le Gouvernement et avaient en main la force.

Nos craintes étaient loin d'être chimériques; nous en avions une preuve saisissante dans la fermeture récemment ordonnée de plusieurs maisons d'éducation; dans l'emprisonnement des personnages des plus recommandables du clergé séculier comme du clergé régulier; et le domicile forcé dans la ville de Turin, auquel avait été condamné, au mois de mai de cette même année, le cardinal Corsi, Archevêque de Pise. Nous parlerons donc de ces épines; mais auparavant, nous voulons avertir ici que notre intention n'est pas de faire des critiques dans le but de discréditer l'autorité publique.

Nous savons distinguer l'autorité d'avec les hommes qui l'exercent. Les hommes peuvent abuser de l'autorité, mais cet abus ne permet pas de mépriser pour cela l'autorité elle-même et de rendre licite

aux sujets la désobéissance et la révolte contre les Pouvoirs généralement reconnus. Saint Pierre, le premier des papes, commande, pour le maintien du bon ordre, d'obéir à ceux qui nous gouvernent ou ont autorité sur nous, même lorsque les dépositaires de cette autorité sont des méchants: *Servi subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam discolis* (Ps. II, 18). Nous savons aussi que bien souvent il arrive que ce ne sont pas tant les supérieurs qui se montrent tyranniques contre les sujets, que leurs subalternes; et cela par ignorance chez ces derniers ou affectation d'un zèle simulé. En certains temps troublés, tels employés, pour se créer un renom d'intrépidité, pour paraître des hommes sans préjugés en matière de religion, et obtenir de l'avancement dans leur carrière se laissent aller à défigurer les faits, et à exécuter d'une manière illégale des ordres qu'ils arrachent contre d'innocents et pacifiques citoyens, que la presse malhonnête et l'opinion publique pervertie représentent comme les adversaires de l'Etat. De pareilles misères se sont vues dans tous les siècles et sous tous les gouvernements. Aussi, dans la Sainte Ecriture, trouvons nous que le grand Assuérus, roi de Perse, déplorait déjà ces malheurs de l'autorité. S'adressant aux gouverneurs des 127 provinces de son empire, il leur écrivait: « Plusieurs ont abusé de la bonté des princes et sont arrivés à être assez insensés pour tenter, par tous les artifices de la calomnie et du mensonge, la ruine de ceux qui remplissent exactement tous leurs devoirs et se conduisent de manière à mériter les louanges de tous » (Est. xvi). Nous voulons supposer que quelque chose de semblable advint dans la circonstance dont nous parlons. La vérité se fera jour sous la plume d'autres historiens et en d'autres temps. — Nous reprenons notre récit.

C'était le 26 mai, veille de la grande solennité de la Pentecôte. Après son frugal repas, suivi d'un moment de récréation, vers les 2 heures de l'après midi, D. Bosco montait l'escalier pour se retirer dans sa chambre, lorsqu'une pauvre mère se présente conduisant un de ses fils qu'elle présente à D. Bosco, avec une lettre du Ministère de l'intérieur recommandant à Dom Bosco l'acceptation de cet enfant dans son Oratoire. Tandis que D. Bosco lisait cette lettre pour se mettre en mesure d'y répondre, surviennent 3 hommes d'une mise correcte, et l'un d'eux interrompant la lecture de D. Bosco lui dit :

— Nous avons besoin de parler avec D. Bosco.

— Me voici, répond celui-ci, ayez seulement la bonté d'attendre un instant. Dès que j'aurai décidé ce qui concerne cet enfant, je serai à vos ordres.

— Nous ne pouvons attendre, reprend sèchement l'inconnu.

— En quoi puis-je donc vous servir, si vous êtes si pressés ?

— Nous devons vous parler confidentiellement.

— Eh bien, venez là, à côté, dans la chambre du préfet.

— Non pas dans la chambre du préfet, mais dans votre chambre à vous.



— Pour le moment, je ne puis pas y aller.  
— Et cependant il faut que vous y alliez : c'est chose indispensable.

— Mais qui êtes-vous, et que voulez-vous de moi ?

— Nous sommes venus pour une visite domiciliaire.

D. Bosco comprit alors clairement ce dont il avait eu dès l'abord un vague soupçon ; il continua donc ainsi :

— Avez-vous quelque ordre écrit ?

— Non, mais moi qui vous parle, je suis l'avocat Grasso délégué de la sûreté publique, ces deux messieurs, sont l'avocat T'ua et l'avocat Grasselli ; nous représentons le fisc (1).

— Et, qui vous autorise à faire chez moi cette visite domiciliaire ?

— Les autorités n'ont pas besoin d'être autorisées.

— Excusez-moi, messieurs, je crois que vous êtes d'honnêtes gens, mais enfin, je pourrais me tromper. Jusqu'à ce que vous ne m'ayez fait voir votre mandat et les limites dans lesquelles il vous donne le pouvoir d'agir, je ne suis pas tenu de vous recevoir, ni dans ma chambre, ni dans quelque partie que ce puisse être de cette maison qui est la mienne.

— Vous voulez donc nous contraindre à user de la force ?

— Vous vous garderez bien de faire emploi de la force dans ma maison. La constitution garantit aux citoyens pacifiques l'inviolabilité de leur domicile ; et toute violence que vous vous permettriez serait considérée comme une violation de domicile et j'en porterais plainte à qui de droit.

Pendant cette altercation, 18 gardes de la sûreté publique se répandirent dans la cour et dans les escaliers. Un corps de ces gardes demeurait en sentinelle à la porte de l'Oratoire, défendant l'entrée aux étrangers et fouillant les poches de quiconque se présentait pour sortir. Il semblait que la questure s'était trompée et qu'elle avait pris une pauvre maison d'orphelins pour une forteresse autrichienne à emporter d'assaut. Le délégué, sans doute pour intimider Dom Bosco, fit avancer quelques unes de ses gardes, et puis d'une voix haute et sévère, il reprit :

— Vous nous conduisez donc dans votre chambre, n'est-ce pas ?

— Je ne puis vous y conduire, et je ne vous y conduirai que lorsque vous m'aurez fait voir qui vous envoie, en vertu de quelle autorité, et pour quelle raison. Et gardez-vous bien d'en venir à des voies de fait, parce que, en pareil cas, je ferais sonner l'alarme, j'appellerais à mon secours les voisins et mes braves jeunes gens, et, vous considérant comme des agresseurs injustes et des violateurs du domicile d'autrui, je vous forcerais à vous éloigner d'ici à votre préjudice.

A ces paroles de D. Bosco, une des gardes s'avança pour lui mettre la main au collet ; mais le délégué, devenu plus raisonnable, l'en empêcha, ajoutant : — Autant que possible faisons les choses sans esclandre. — Puis, s'adressant à un de ses

collègues : — Allez, lui dit-il, prendre le décret que nous avons oublié à la questure.

Pendant ce répit, D. Bosco termina son entretien avec l'enfant recommandé et sa mère. L'un et l'autre étaient demeurés tout absourdis à cette discussion inattendue dont ils ignoraient la portée. De son côté D. Bosco ne savait comment accorder cette recommandation d'un enfant faite au nom du Ministre, avec un ordre de perquisition et des menaces d'arrestation de la part du Gouvernement. Était-ce hypocrisie ? Était-ce un piège ? ou bien le décret avait-il été rendu par des autorités subalternes à l'insu du Ministre de l'intérieur ? Quoi qu'il en fût, D. Bosco n'hésita pas un instant à recevoir définitivement le pauvre enfant au nombre de ses élèves ; bien plus, il fut heureux de voir la divine Providence lui donner l'occasion de rendre le bien pour le mal à qui, loin de lui marquer de la reconnaissance pour tout ce qu'il faisait en vue de diminuer le nombre des malfaiteurs et de donner au contraire à la société des citoyens probes et instruits ; le payait de ce bienfait par des actes d'hostilité ; le traitait comme un conspirateur et un perturbateur de l'ordre public.

Cependant les jeunes-gens de l'Oratoire, au moment où l'horloge avait sonné 2 heures, s'étaient eux aussi retirés, les uns dans leurs classes, les autres dans leurs ateliers respectifs. Cependant quelques uns d'entre eux demeurés dans la cour, ou sortis depuis, ne tardèrent pas à s'apercevoir que quelque gros orage était dans l'air. D'ailleurs il suffisait pour le comprendre de voir tant de gardes placées de ci et de là comme s'il se fût agi d'assurer la capture d'un voleur ou d'un assassin. Avec la rapidité de l'éclair se répandit dans toute la maison la nouvelle que l'on voulait conduire D. Bosco en prison ; et de fait à la porte stationnait déjà une voiture préparée pour cet effet en cas de besoin. Cette nouvelle jeta l'alarme et la consternation dans toute la maison. Les jeunes-gens, comme agités et comme furieux, ne voulaient plus rester dans les classes ou dans les laboratoires ; les uns criaient, les autres pleuraient ; ils demandaient à sortir pour aller défendre leur père adoptif ou se faire traîner en prison avec lui. La scène à laquelle nous avons assisté fut, pendant quelques instants, si émouvante que son seul souvenir nous fait encore maintenant venir les larmes aux yeux. Les professeurs et les chefs d'atelier eurent grand-peine à rétablir le calme et à persuader les enfants que D. Bosco ne courait aucun péril et que d'ailleurs, s'il venait à se trouver en danger, eux-mêmes seraient les premiers à les en avertir et à les conduire à sa défense.

Cependant on permit de sortir à quelques uns des plus âgés.

Un certain nombre d'entre eux s'approcha de D. Bosco, et l'un d'eux lui demanda à voix basse : — Nous permettez-vous de nous débarrasser de cette can..... ? — Non, répondit Dom Bosco ; tout au contraire je vous défends toute parole, tout trait blessant qui puisse offenser qui que ce soit. N'ayez aucune crainte ; j'arrangerai toutes choses, pour vous, allez-vous-en tranquillement achever vos devoirs ; et exhortez vos compagnons à se tenir

(1) On appelle *fisc* en Italie ce que l'on nommerait chez nous la préfecture de police.



tranquilles. — Sans ces paroles de prudence et de paix, sans nul doute quelque malheur serait arrivé dans ce moment critique, parce que dans tous nos cœurs régnait un tel bouillonnement d'indignation, que, pour défendre D. Bosco, nous nous serions tous fait mettre en mille pièces.

Le préfet de la maison, D. Alasonatti, dont la mémoire nous sera toujours si chère, se trouvait aussi dans de grandes angoisses. Il était le bras droit de D. Bosco et notre second Père. Il craignait autant que nous de voir traîner D. Bosco en prison et lui-même donnait ainsi la raison de ses craintes. — Parmi tant de lettres que Dom Bosco a reçues pendant ces derniers jours, il pourrait bien se faire que quelqu'une s'exprimât sur la politique dans un sens contraire au Gouvernement, et désapprouvât l'annexion des Romagnes. Un tel écrit, bien qu'étranger en réalité à Dom Bosco, fournirait cependant dans une occasion comme celle-ci, un prétexte, dont ces gens là, pourraient bien profiter pour user de violence contre Dom Bosco. — Malheur à moi, si jamais pareille chose pouvait arriver! Que ferais-je, moi, dans cette maison sans D. Bosco? Ils feraient bien mieux de me conduire en prison et de laisser D. Bosco demeurer en paix. — En parlant ainsi, le digne prêtre s'attendrissait jusqu'aux larmes et formait le projet de demander à aller en prison au lieu et place de D. Bosco.

On vit enfin arriver l'envoyé dépêché pour prendre le décret. Alors le délégué après avoir ceint l'écharpe questurale, entouré de cinq policiers, s'écria de sa voix la plus rude : — Au nom de la loi, j'ordonne à l'abbé Jean Bosco de laisser faire la perquisition domiciliaire. Cela dit, il lui donna à lire le fameux décret, dans lequel était aussi ordonnée une perquisition chez M<sup>r</sup> le Cha-noine Ortalda ; chez M<sup>r</sup> l'abbé Dom Cafasso et chez M<sup>r</sup> le Comte Cays. La perquisition fut faite chez les deux premiers quelques jours après, quant au troisième, il eut à la subir beaucoup plus tard, en février 1862. Sans doute c'était afin de ne pas laisser connaître tous ces ordres à D. Bosco, que le délégué avait soi-disant oublié à la questure le fameux décret.

La partie relative à D. Bosco était ainsi conçue : « Par ordre du Ministère de l'intérieur il sera procédé à une soigneuse perquisition dans la maison du prêtre Jean Bosco. Les recherches les plus minutieuses devront être faites dans toutes les parties de l'établissement. Il est suspect de relations compromettantes avec les Jésuites, avec l'Archevêque Franzoni et la Cour Pontificale. S'il se trouve quelque chose de nature à intéresser gravement les vues du fisc, il sera immédiatement procédé à l'arrestation de la personne soumise à la dite perquisition. »

Après avoir lu ces lignes, Dom Bosco dit aux agents : — Puisqu'il en est ainsi, vous pouvez exercer votre autorité, je cède à la violence qui m'est faite, allons donc dans ma chambre.

On voyait dès ce temps là écrit sur la corniche du mur au-dessus de la porte d'entrée de la chambre de D. Bosco ces mots, que l'on peut encore y lire : *Loués soient à jamais les saints noms de Jésus*

*et de Marie.* Arrivé là, l'avocat Tua lut ces paroles d'un ton moqueur ; mais D. Bosco, s'arrêtant aussitôt ajouta : *Soit à jamais loué...* puis avant de terminer l'oraison jaculatoire que nous avons la coutume de chanter, il se retourna et donna à tous l'ordre de se découvrir. Voyant que nul n'obéissait, il reprit : — Vous avez commencé sur le ton de la moquerie et vous devez maintenant finir avec le respect que vous auriez dû témoigner ; je vous commande donc à tous de vous découvrir. — A ces paroles résolues, les agents crurent devoir obéir, et D. Bosco achevant la prière prononça lentement et respectueusement ces paroles : *le nom de Jésus Verbe incarné.*

D. Bosco entré dans la chambre avec ces trois messieurs, auxquels s'étaient adjoints 2 gardes, s'abandonna entièrement à leur arbitre, et la honteuse scène commença. Ces agents du fisc portèrent la main sur sa personne, fouillèrent ses poches, visitèrent le porte monnaie, le portefeuille, la soutane, les culottes, le gilet, les ourlets des vêtements, tout jusqu'au flot de laine qui orne le milieu de la barrette ; tout fut soumis aux recherches ; c'est ainsi que ces Messieurs entendaient *une visite domiciliaire.* Toutes ces opérations se faisaient d'une manière grossière, on bousculait le pauvre prêtre pour le fouiller de tous les côtés. Aussi ne put-il retenir ces paroles : *Et cum sceleratis reputatus est* « Il a été mis au rang des scélérats. » — Que dites-vous là ? demanda l'un des perquisiteurs. — Je dis que vous faites envers moi le même service que d'autres accomplirent jadis à l'égard du divin Sauveur.

Après les recherches sur la personne on passa à la visite des deux chambres, dont l'une servait de bibliothèque. La première chose à tomber dans les mains du fisc, fut une grosse corbeille remplie de papier déchiré, d'enveloppes, de chiffons, de balayures et autres débris du même genre. L'avocat Grasselli jeta les yeux sur ce panier, y aperçut une enveloppe de lettre avec un timbre des Etats Pontificaux. — Je me charge de cela, s'écria-t-il aussitôt, que personne n'y touche. — Gardes, attention ! ajouta le délégué, veillez avec soin sur tout ce qui se trouve ici. — Alors l'agent du fisc assisté, par ses collègues, se mit à faire passer une à une, sous l'inspection la plus minutieuse, les enveloppes de lettres, les morceaux de papier et tous ces objets divers jetés au panier ; remuant pendant assez longtemps les balayures et la poussière comme s'il se fût agi de retrouver un diamant. Dans ces basses œuvres, le pauvre homme souillait ses habits assez élégants d'ailleurs et salissait son visage ruisselant de sueur, il ressemblait à ces pauvres malheureux réduits par la misère à fouiller les balayures des rues dans l'espoir d'y trouver un sou pour acheter un peu de pain.

— Je le regrette beaucoup ! observa D. Bosco.

— Comment ? que regrettez-vous ? demanda l'avocat Grasselli.

— Je regrette de voir un homme comme vous faire ce vil métier.

— Vous avez raison, mais mon office, l'honneur, le devoir me l'impose.



— Je vous plains tous, continua D. Bosco, et je suis persuadé que si vous étiez libres de vos actes vous ne vous abaisseriez pas à ce point. Pour moi je vous assure que j'aimerais mieux faire le balayeur des rues que de me salir le corps et les habits en semblable manière. Et vous, un avocat, un juge, un fonctionnaire public, un homme qui par son travail a su conquérir honorablement ses diplômes, se voir contraint à présent à se souiller ainsi...!

— C'est vrai, c'est vrai... oh maudite nécessité!

— Allons, dit alors le délégué, il est bon d'abréger les choses. D. Bosco, donnez-nous les papiers que nous cherchons, et nous nous en irons aussitôt.

— Ayez la complaisance de dire quels papiers vous désirez de moi.

— Tous ceux qui peuvent intéresser les vues du fisc.

— Je ne puis vous donner ce que je n'ai pas.

— Mais, pourriez par hasard nier avoir des papiers qui puissent intéresser les vues du fisc? par exemple des écrits concernant les Jésuites, l'exilé Franzoni, le Pape?

— Je suis prêt à vous donner pleine satisfaction; mais, auparavant, dites moi, vous, si vous croyez à ce que je vous dirai.

— Oui, nous vous croirons, pourvu que vous disiez la vérité.

— Cela veut dire que vous n'êtes pas disposé à me croire, et par conséquent, toute assertion de ma part est inutile.

— Mais si, nous vous croyons, répondit l'avocat Fumagalli, l'un des cinq.

— Nous vous croyons, comme parole d'Évangile, ajoutèrent les autres.

— Si vous me croyez, continua D. Bosco, vous pouvez vous retirer bien tranquillement; parce que, ni dans cette chambre ni dans aucun recoin de cette maison vous ne trouverez quoi que ce soit qui ne puisse se trouver chez un bon prêtre, et par conséquent, rien qui puisse vous intéresser.

— Mais cependant, reprit l'avocat Tua, nous avons été assurés que *le corps du délit* se trouve chez vous; à force de recherches nous finirons par le découvrir.

— Si vous ne vouliez pas me croire sur parole, à quoi bon m'interroger et m'obliger à vous répondre? mais, dites-moi de grâce, croyez vous donc que je sois un sot?

— Non certainement.

Mais si je ne suis pas un sot je me serai certainement bien gardé de conserver chez moi des papiers compromettants pour les laisser un jour tomber entre vos mains. Supposé même le cas où j'aurais eu de tels papiers, je les aurais depuis longtemps déjà, détruits ou faits passer en d'autres mains. Et maintenant, à votre aise, continuez votre perquisition et vous pourrez vous convaincre par vos propres yeux de ma sincérité. —

Alors, toutes les armoires, les caisses, les tiroirs, les coffres, furent successivement ouverts; tous les papiers jusqu'aux plus petits, confidentiels ou non confidentiels, tout fut passé en revue avec un soin digne d'une meilleure cause.

Dom Bosco, s'apercevant que cette besogne allait être longue, crut devoir consacrer son temps à des choses plus utiles. Avec ce calme, qui n'abandonne jamais l'homme juste dont la confiance est en Dieu, il se mit à son écriture pour répondre à quelques lettres pour lesquelles il était en retard. L'avocat Grasselli s'en aperçut, il lui dit aussitôt: — Vous ne pouvez rien écrire qui ne passe sous nos yeux — Tant que vous voudrez, répondit Dom Bosco, voyez et lisez tout ce que j'écris. — Il écrivait donc et eux, au nombre de cinq, lisaient l'un après l'autre les lettres qu'il écrivait. Mais, avant que tous les cinq eussent terminé la lecture d'une première lettre, une autre était déjà prête à subir leur inspection; le délégué s'écria donc: — Mais, que faisons nous là? nous perdons notre temps à lire les lettres que Dom Bosco écrit, et nous ne nous occupons pas du travail qui forme l'objet de notre visite, faisons donc ainsi: qu'un seul de nous lise les lettres, et les autres continueront la perquisition. — Ce qui fut fait.

Alors, survinrent quelques épisodes, qui ne servirent pas médiocrement à réjouir les esprits et à tourner en comédie une représentation qui ressemblait à une tragédie. Visitant un coffre, les agents trouvèrent un tiroir fermé.

— Qu'y-a-t-il là? demandèrent-ils avec empressement.

— Des choses confidentielles, des choses secrètes, répondit D. Bosco, sans quitter sa table de travail; je ne veux pas que l'on connaisse ces secrets.

— Que nous importe! nous ne connaissons rien de confidentiel ni de secret! hâtez-vous de venir ouvrir.

Je ne le veux pas absolument. Je crois que chacun a le droit de tenir secrètes les choses qui peuvent intéresser sa réputation et son crédit. Je vous prie donc de passer à autre chose et de respecter nos secrets de famille.

— Beaux secrets d'Égypte! venez ouvrir, ou nous brisons le coffre.

— Puisque vous me menacez d'employer la force, je cède et je vous donne satisfaction.

Ce disant, D. Bosco se lève et va ouvrir le tiroir; cela fait, il revient à son travail et les laisse examiner à loisir. Les cinq inquisiteurs, comme assurés de voir enfin paraître le corps du délit se serrent anxieux auprès du mystérieux tiroir, ils l'entourent comme pour ne pas le laisser échapper, et ouvrent de grands yeux sur une liasse de papiers. L'avocat Tua s'en empare aussitôt pour les examiner attentivement. Sa figure rayonne de joie, il semble dire: nous le tenons, le voilà. Il commence donc à tirer un feuillet, et, d'une voix élevée, de manière à être entendu de tous il lit: pain fourni à D. Bosco par le boulanger Magra, dû 7.800 frs.

— Eh!.... cela n'intéresse pas les vues du fisc, dit l'avocat, et il met de côté le feuillet. Il en extrait un autre et il lit de même: cuir fourni à l'atelier des cordonniers de D. Bosco: dette 2.150 frs.

— Mais quels papiers sont cela? demande le perquisiteur à D. Bosco.



— Puisque vous avez commencé, répond celui-ci, continuez et vous le saurez.

— Ils ouvrent un troisième feuillet, puis un quatrième et se couvrent de honte en s'apercevant que tous ces papiers n'étaient que des notes de fournisseurs d'huile, de riz, de pâtes alimentaires, de légumes secs etc... etc... notes toutes encore à payer !

— Pourquoi vous moquer ainsi de nous ? dit le délégué à D. Bosco.

— Je ne me moque de personne, répondit ce dernier. Vous devez comprendre qu'il ne me plaisait guère que mes dettes fussent connues de vous tous ; mais vous, vous avez voulu tout voir, et tout savoir : patience ! Si du moins vous aviez la bonté de me payer quelqu'une de ces notes, vous feriez une œuvre de charité.

Ces 3 messieurs se mirent à rire et passèrent à autre chose. Parmi les divers papiers, ils trouvèrent encore dans un autre tiroir le bref de N. Saint Père Pie IX, de regrettée mémoire, que nous avons publié dans le chapitre précédent. Ils voulaient emporter ce bref.

— Je ne le veux pas, leur dit Dom Bosco, parce-que c'est un texte original.

— C'est précisément parce que c'est un texte original que nous devons le mettre sous séquestre, répondit le délégué.

— Non, je vous en donnerai plutôt la copie.

— Et où est elle cette copie ?

— La voici toute imprimée.

— Bien, mais ce n'est pas l'original.

— Mais elle est identique de tous points.

— C'est une traduction.

— Oui, mais accompagnée du texte fidèlement reproduit.

— Voyons, dit l'avocat Grasselli, et il se mit à vérifier ligne par ligne, mot par mot. Voyant l'imprimé parfaitement conforme à l'original, il conclut : — Pour nous, il vaut mieux avoir cette copie où se trouve en regard du latin l'italien plus facile à comprendre ; — et ils se contentèrent de l'imprimé, laissant à D. Bosco le manuscrit original qu'il conservait et conserve encore comme une précieuse relique.

Obstinés à trouver à tout prix quelque chose de nature à intéresser les vues du fisc, afin de s'en faire un honneur auprès de leurs chefs, les inquisiteurs, se mirent à chercher aussi dans la chambre voisine, qui servait de bibliothèque. Pendant que d'autres passaient en revue tous les rayons, l'un d'eux prit en main un gros volume des Bollandistes et demanda à D. Bosco : — quels livres sont donc ceux-ci ?

— Ce sont des livres des Jésuites : ils ne vous regardent en rien ; laissez les tranquilles, et passez à autre chose.

— Des livres des Jésuites ! exclama l'interlocuteur. Il faut tous les mettre sous séquestre.

— Non, observa le délégué, ils sont trop gros, il faudrait au moins un mulet pour les porter : avant tout, voyons ce qu'ils contiennent.

— Celui qui tenait le volume, pour ne pas laisser voir qu'il ne savait plus lire le latin, ouvrit le volume qu'il tenait en main et continua à lire

pendant près d'une demi-heure ; puis il s'écria : — Eh maudits soient ces livres et celui qui les a écrits ; on n'y peut rien comprendre ; ils sont tous en latin. Si j'étais roi, je voudrais abolir le latin et défendre d'imprimer des livres dans cette langue. En somme, que contiennent donc ces volumes ?

— Celui que vous lisez, répond D. Bosco, contient la vie de s. Simon Stylite. Ecoutez tous un instant : Cet homme extraordinaire profondément frappé par la certitude de l'existence de l'enfer, pensant qu'il n'avait qu'une âme, et craignant de la perdre, abandonna sa patrie, ses parents, ses amis, et s'en alla mener une vie sainte au milieu du désert. Puis il monta et vécut plusieurs années sur une colonne, prêchant toujours contre les hommes du monde qui ne pensent qu'à mener joyeuse vie sans vouloir réfléchir aux peines éternelles qui, dans l'autre vie, sont préparées pour ceux qui se conduisent mal sur la terre.

— Suffit... suffit... Si vous continuez encore un peu ce sermon, il nous faudra tous aller nous confesser.

— Précisément, très-bien, reprit D. Bosco ; c'est aujourd'hui samedi, demain est une fête des plus solennelles, la fête de la Pentecôte ; vers 5 heures commencent les confessions de mes chers jeunes gens. Quel bel exemple vous leur donneriez en passant les premiers !

— Ce serait chose vraiment digne de passer à la postérité, observa l'avocat Tua, que notre perquisition allât se terminer par une confession.

— Préparez-vous donc, continua D. Bosco, et j'emploierais très-volontiers pour vous toute la soirée ; et avec bien plus d'avantages que pour cette perquisition.

Près de 3 heures s'étaient déjà perdues en d'inutiles recherches ; les cinq perquisiteurs par leur empressement à remplir leur triste mission, par la poussière qu'ils avaient dû avaler pour remuer et feuilleter de vieux livres, par la chaleur qui régnait dans cette chambre avaient le gosier desséché ; la soif la plus ardente les dévorait. Dom Bosco s'en aperçut et il eut compassion de leur état. Le jeune Joseph Buzzetti était entré peu de temps auparavant dans la chambre, sous prétexte de faire une commission à D. Bosco, mais en réalité pour voir s'il n'avait besoin de rien. D. Bosco lui donna ordre de porter quelques rafraichissements.

En ce moment, les jeunes étudiants, déjà sortis de l'étude se trouvaient dans la cour, et prenaient leur récréation presque en silence ; on les voyait distribués çà et là en divers groupes parler entre eux de ce qui se passait suspendus entre la crainte et l'espérance ; d'autres allaient à l'église où en revenaient ; ils priaient pour que Dieu donnât une heureuse issue à cette malheureuse affaire. Tous étaient anxieux de voir comment allait finir cette pénible épreuve qui nous tenait tous dans une douloureuse inquiétude.

Lorsqu'ils virent Buzzetti entrer dans la chambre de D. Bosco tenant à la main un plateau, une bouteille et des verres, ils ouvrirent leur cœur à l'espérance et donnèrent les signes de la plus



grande joie, convaincus qu'il n'y avait plus de danger pour D. Bosco.

Les perquisiteurs, bien convaincus maintenant, que D. Bosco n'était pas un homme à inspirer des craintes aux agents du Gouvernement, touchés aussi de la bonté et de la courtoisie dont il usait à leur égard au moment même où ils remplissaient contre lui la plus odieuse des missions, finirent par concevoir pour lui de l'estime et de l'admiration : ils burent tous ensemble joyeusement et portèrent un toast à sa santé.

Dom Bosco par son attitude et ses attentions était devenu en quelque sorte le maître des cœurs de ses perquisiteurs. Lorsqu'ils eurent fini de boire, il leur fit connaître que l'heure était arrivée pour lui de se mettre à entendre les confessions ; qu'en conséquence il les priaît ou de laisser venir les jeunes gens dans sa chambre, comme c'était l'usage, ou de commencer eux-mêmes à faire leur propre confession.

— Certes, j'en aurais besoin, dit l'un d'eux ; et moi aussi, ajouta un autre ; et moi plus que vous tous, conclut l'avocat Funagalli.

— Done, reprit D. Bosco, commençons.

— Si nous faisons pareille chose, observa le délégué, que ne diraient pas les journaux ?

— Et si vous allez à la maison du diable, reprit D. Bosco, les journaux et les journalistes iront peut-être vous en délivrer ?

— Vous avez raison, mais... suffit... nous reviendrons une autre fois tout exprès pour cela.

Et de fait, tous promirent de la manière la plus formelle, qu'ils viendraient le samedi suivant. En effet, deux d'entre eux vinrent avec trois gardes, et il semble que ce fut avec bonne volonté, car ils revinrent encore plusieurs autres fois.

Cependant au milieu de toutes ces recherches et toutes ces causeries, six heures de soir étaient déjà passées. On avait fureté dans tous les recoins de la chambre de D. Bosco et de la bibliothèque voisine, mais toutes les recherches étaient demeurées inutiles. Les perquisiteurs n'avaient plus seulement soif, mais ils commençaient à sentir la faim. De son côté, Dom Bosco était demandé tantôt par l'une, tantôt par l'autre des personnes de la maison ; les jeunes gens habitués à se confesser à lui voulaient entrer dans la chambre et commençaient à avoir des altercations avec les gardes qui les repoussaient. Les gens du fisc pensèrent donc qu'ils pouvaient se retirer purement et simplement et que tout serait fini par là. Mais D. Bosco s'y opposa.

— Faites un procès-verbal de vos recherches, leur dit-il, vous pourrez partir ensuite.

— Nous le ferons au bureau, répondit le délégué.

— Cela ne peut convenir, ni pour vous, ni pour moi, répliqua D. Bosco.

— Et pourquoi donc ?

— Parceque vous pourriez vous tromper sur la description de l'état des choses, comme je le pourrais faire aussi de mon côté ; par conséquent faisons ici le procès-verbal régulier.

— Mais, puisque nous n'avons rien trouvé...

— Faites un procès-verbal négatif dans lequel vous constaterez que rien n'a pu être trouvé.

— Le signerez vous aussi ?

— Faites-le ici même, conforme à la vérité, et je le signerai avec vous.

Ce qui fut dit fut fait.

Vers 6 heures et demie, les perquisiteurs s'en allaient de l'Oratoire et les gardes levaient le siège. Dès que tous se furent retirés, D. Bosco fut l'objet des plus affectueuses démonstrations de ses chers jeunes gens, empressés autour de lui, comme autrefois les anges, dans le désert, autour de Notre Divin Sauveur, lorsqu'il fut enfin laissé libre par certains perquisiteurs dont nous parle l'Évangile. L'un lui demandait s'il n'aurait besoin de rien, un autre pleurait de consolation à la pensée que D. Bosco avait échappé au péril ; un autre voulait savoir ce qu'avaient fait et dit tous ces messieurs pendant d'aussi longues heures ; tel autre encore désapprouvait hautement cet acte d'hostilité. Pour lui, la sérénité répandue sur le visage, le sourire sur les lèvres, il répondait aux uns, consolait les autres, imposait silence à ceux qui ne mesuraient pas assez leurs paroles, et nous invitait tous à remercier Dieu de nous avoir faits dignes de souffrir quelque chose pour son amour.

Le bruit de cette perquisition ne tarda pas à se répandre dans Turin, aussitôt commença dans l'Oratoire une allée et venue continuelle de personnes de toutes classes et de toutes conditions ; ecclésiastiques et laïques, nobles et plébéiens, tous venaient visiter D. Bosco et lui présenter leurs condoléances pour l'affront reçu par lui. L'un des personnages les plus estimés de la ville chercha, dès le soir même, et pendant que durait encore la perquisition, à remplir ce devoir charitable envers notre bien-aimé D. Bosco. Ce personnage était M. r le chanoine Louis Anglesio, supérieur de la *Petite Maison de la Divine Providence*, et successeur du vénérable Cottolengo. Le saint homme, grâce au voisinage des deux établissements, avait été des premiers informé ; il se rendit immédiatement à notre Oratoire pour parler à D. Bosco ; mais, arrivé à la porte, il s'en vit défendre l'entrée par les hommes de la police, qui le repoussèrent comme étranger. Il aperçut alors le jeune abbé Jean Boggero, et lui dit : « Allez trouver Dom Bosco, et dites lui de ma part de ne pas se décourager et d'avoir confiance. L'Oratoire de Saint-François de Sales est mis aujourd'hui à l'épreuve par Notre-Seigneur, mais dans l'avenir il prendra un tel développement et grandira dans de telles proportions qu'il portera sa bienfaisante influence au dehors de Turin et dans plusieurs parties du monde. » Le bon chanoine fut prophète.

La série des visiteurs, commencée par le chanoine Anglesio, se continua, presque interminable, pendant plusieurs jours. Très sévères étaient les jugements portés par nos amis contre les ordonnateurs de cet acte illégal. Que sert, répétaient-ils, à l'envie que la Constitution porte expressément ces paroles : *Le domicile est inviolable. Aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu, si ce n'est en vertu de la loi et dans les formes qu'elle prescrit ?* Où donc existe-t-il une loi autorisant une visite domiciliaire et une perquisition motivées par un simple soupçon ? Le Code de procédure cri-



minelle accorde une pareille faculté au seul juge d'instruction, et alors seulement qu'il existe de sérieux indices faisant présumer qu'au domicile de l'inculpé pourront se trouver des objets utiles à la découverte de la vérité. Mais, ici, rien de tout cela, point de procès en cours, pas même de procès commencé; point de juge instructeur; nous ne pouvons trouver que l'ignorance de la loi ou l'arbitraire porté jusqu'à la tyrannie. Si des fonctionnaires publics se permettent de pareilles violations de la Constitution, qui donc pourra se croire en sûreté? En vérité, certains employés rendent un bien mauvais service au Gouvernement et le déshonorent honteusement en Italie comme à l'étranger. — Tels étaient les jugements unanimement formulés, ils étaient, il faut bien le reconnaître, sans contradiction possible.

Le mardi, 29 mai, le journal *l'Armonia* publiait un article ainsi conçu :

« Une perquisition  
à l'Oratoire de St-François de Sales.

» Il ne peut plus maintenant se passer de jour, dans cette bienheureuse terre de la liberté, que nous n'ayons à enregistrer quelque arrestation d'évêques ou de cardinaux, quelques poursuites ou quelque emprisonnement de curés de paroisses, de chanoines ou de simples prêtres, ou bien enfin quelques perquisitions à domicile.

» Samedi dernier, à 2 heures de l'après midi, ce fut le tour de ce grand conspirateur bien connu M. l'abbé Jean Bosco. Personne n'ignore comment ce prêtre conspire en subvenant à la misère, en recueillant et élevant les pauvres enfants de l'ouvrier; en consumant sa vie dans l'exercice de la charité et du ministère sacerdotal.

» Le fisc espérait que dans l'Oratoire de Saint-François de Sales il pouvait se trouver quelques papiers de nature à intéresser les vues fiscales. En conséquence on expédia une escouade de sergents de ville sous le commandement d'un délégué de la sûreté publique assisté de deux avocats inspecteurs de police. Ils avaient mandat de procéder à une visite domiciliaire des plus minutieuses.

» Dom Bosco se trouvait précisément occupé de l'acceptation d'un pauvre jeune homme recommandé à sa charité par le Ministre de l'Intérieur, lorsqu'il reçut cette visite imprévue. Il accueillit avec son affabilité ordinaire les envoyés de la force publique; et, bien qu'il eût fort à dire sur la légalité de leur mandat, cependant il étala devant eux tous les papiers et toutes les lettres qui se trouvaient dans son habitation.

» Les recherches se prolongèrent depuis les 2 heures de l'après-midi jusqu'à 6 heures passées. Pendant tout ce temps là le pauvre prêtre, qui devait consacrer cette soirée à entendre les confessions, parce que c'était un samedi veille de la fête solennelle de la Pentecôte, se vit contraint à renoncer à ce saint ministère pour assister aux opérations de la police. Il le fit avec cette jovialité qui est fille d'une conscience tranquille, s'industriant à utiliser ces heures de repos involontaire en faisant aux policiers quelques réflexions

chrétiennes présentées avec à propos, et à faire ressortir aux yeux de messieurs les avocats combien peu glorieuse était la besogne à laquelle ils se livraient.

» Inutile de dire que les recherches les plus minutieuses n'aboutirent à rien. Ce ne sont pas les prêtres qui conspirent, et les ministres le savent bien. Parmi tant de papiers trouvés chez D. Bosco, deux seulement donnèrent un peu à penser aux hommes de police. L'un d'eux portait une sentence pas trop cléricale. Mais, on vint à découvrir que cette sentence était un passage de Marc Aurèle! l'autre papier était un bref du Pape à l'abbé Jean Bosco; mais il se trouva que ce bref avait été déjà rendu public par la voix de la presse! A 6 heures passées, la police abandonnait l'Oratoire de St-François de Sales, laissant aux mains de son Directeur le procès verbal suivant: « L'an mil huit-cent soixante, le 26 mai, à Turin, dans la maison du T.-R. M. l'abbé Jean Bosco, tenant pension de jeunes gens artisans et étudiants, maison située rue Cottolengo, et appartenant au dit abbé.

» En exécution de la révérée ordonnance de ce jour de l'illustrissime questeur de Turin, M. l'avocat Chiapussi portant prescription de procéder à une perquisition domiciliaire minutieuse dans la susdite maison, nous soussignés, Grasso Savino, délégué de la sûreté publique, Tua Stefano, avocat, et Grasselli Antonio, avocat, tous les deux inspecteurs, le premier du quartier de Borgo Dora, le second de celui de Moncenisio, avec une escorte de gardes de sûreté, nous sommes transportés dans la susdite localité, où étant arrivés, et parlant à la personne du susdit abbé Jean Bosco prêtre, lui avons notifié le but de notre transport et avons ensuite passé avec son concours à une visite soignée de tous les recoins, armoires ou tiroirs, papiers et livres existant dans les deux chambres servant à l'habitation du susdit; mais, en dépit des plus exactes recherches, rien n'a été trouvé, qui pût intéresser les vues fiscales.

» En foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal qui a été signé par toutes personnes qui ont pris part à cette opération, et copie conforme en a été laissée au susdit prêtre, sur sa requête. »

Ici se termine l'article de *l'Armonia*.

L'innocence de D. Bosco, et notre innocence à tous était donc hautement constatée. Ce procès verbal aurait donc dû persuader certains représentants du Gouvernement que le mieux pour eux était de nous laisser en paix; malheureusement, il ne fut que trop loin d'être ainsi, comme nous le verrons au chapitre suivant.

## AVIS À NOS CORRESPONDANTS.

Prière aux personnes, qui désirent une réponse, de vouloir bien écrire leur adresse, le plus clairement possible, sur chaque lettre.

Avec la permission de l'autorité ecclésiastique - Gérant JOSEPH FERRARI.

Samplordarena 1884 - Imprimerie de S. Vincent de Paul.



## OEUVRE DU VESTIAIRE DE L'ORPHELINAT DE S. GABRIEL

Rue Notre Dame 288 — LILLE.

- 1° *L'œuvre du Vestiaire de l'Orphelinat de S'-Gabriel a pour objet de pourvoir à l'entretien des enfants, de confectionner les effets d'habillement indispensables à leur bonne tenue, et en général de fournir tout ce qui concerne la lingerie.*
- 2° *L'œuvre est placée sous la direction d'un comité composé de quatre Dames: — La Présidente, la Vice Présidente, la Trésorière et la Secrétaire.*
- 3° *Il est subvenu aux frais, au moyen de dons volontaires (en argent ou en effets d'habillement), et de souscriptions annuelles.*
- 4° *Le chiffre de la souscription est indéterminé, il s'élève à douze francs au minimum.*
- 5° *Le travail des dames est fait à domicile.*
- 6° *Les Dames associées se divisent en Dames Actives et en Dames Honoraires.*
- 7° *Les Dames Actives se réunissent une fois par mois à l'Orphelinat, pour se rendre compte des besoins des orphelins, et se distribuer le travail. Dans cette réunion l'Ecclésiastique chargé de la direction spirituelle de l'œuvre, adresse aux Dames associées quelques paroles d'édification.*
- 8° *Les Dames Honoraires ne contractent d'autre obligation que celle de verser une cotisation annuelle de 12 francs au moins.*
- 9° *Chaque année une Messe sera célébrée à l'Orphelinat pour appeler les bénédictions du Ciel sur toutes les Associées et leur famille, et pour les Dames défuntes. Une quête y sera faite pour les Orphelins.*
- 10° *Tous les jours, dans la chapelle de l'Orphelinat, les enfants assistent à la S<sup>te</sup> Messe, récitent le Chapelet et disent une prière toute particulière pour les bienfaiteurs.*

Les adhésions peuvent être adressées à :

Madame AIMÉ HOUZÉ DE L'AULNOIT, Rue Royale 61,  
Présidente.

Madame CHARLES HUET, 31 Rue des Arts, Trésorière.

Madame ERNEST LOYER, Place de Tourcoing, Secrétaire,  
et à M<sup>r</sup> LE DIRECTEUR DE L'ORPHELINAT.

*Le diplôme de Coopératrice et le Bulletin Salésien seront envoyés gratuitement à toutes les Dames faisant partie de l'œuvre du Vestiaire.*